Département de la Gironde

République Française
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU BOIS

Nombre de membres en exercice: 9	**Séance du 05 Décembre 2024**
	L'an deux mille vingt-quatre et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 8	**Sont présents :** Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Philippe
Votants: 8	PEREIRA, Vincent DESPAGNE
	Représentés :
	Excusés : Sandrine LE DREFF
	Absents :
	Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 Décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Réflexion commerce multiservices - St Laurent du Bois
- Délibération CDG risque prévoyance adhésion et participation employeur
- Convention EPFNA
- Contrat entretien Espaces Verts

Le Compte Rendu du dernier Conseil a été validé à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout de certaines délibérations à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité.

Offre Prévoyance CDG 33 – *DE_2024_027*

Suite à l'avis du CST du CDG, le Conseil adopte à l'unanimité la participation de 7€ par mois par agent pour la Prévoyance.

Offre Musique repas communal

M. le Maire fait part de la proposition d'un groupe de musique pour le repas communal pour un prix de 1.500€. Après discussion, le Conseil souhaite décliner cette offre de prestation car hors budget pour la taille de notre commune et de la manifestation.

Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle – *DE_2024_029*

Vu la délibération DE-00031-2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 23 juin 2021, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

M. Le Maire rappelle que le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, …) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre collectivité cette participation annuelle s'élève à 60 € (soixante Euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite
- d'autoriser M. Le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Convention EPFNA – *DE_2024_030*

M. le Maire présente la convention de CONVENTION RÉALISATION N°33-24-154 POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE [EPFNA], permettant le développement des activités et des services dans le cadre de la redynamisation de centre bourg, et par le biais d'achat et portage foncier sur une période allant de 2025 à 2028.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Projet commerce Multiservices

Avant de discuter du projet commerce multiservices, M. le Maire rappelle aux conseillers les projets éventuels à programmer sans dates précises. Ceci comprend :

- Réserve incendie à prévoir pour les maisons du bourg en allant vers St Laurent du Plan
- Rénovation de l'église (l'APS sera lancé début 2025)
- Fin de l'enfouissement des réseaux dans le Bourg (route vers Gornac et route vers St Laurent du Plan)
- Fin de l'aménagement du Bourg (route vers Gornac et route vers St Laurent du Plan)
- La maison La Malouse
- Le Parking La Malouse (en attente de réalisation)
- City Stade ou autre pour les Enfants de la commune
- Révision carte communale ou élaboration PLU ou PLUi
- Création de commerce multiservices

Après la visite ce jour de l'ancien restaurant de la commune, et dans l'objectif d'une éventuelle création d'un commerce multiservices sur la commune, le Conseil décide de procéder comme suit :

- Signature Convention EPFNA
- Mandature d'un architecte pour un APS afin d'avoir un coût estimatif des travaux
- Renseignements sur les différentes subventions possibles pour financer le projet (DETR/ANCT/EUROPE/REGION/DEPARTEMENT/CDC)

- Discussion et échanges lors d'un prochain conseil sur les services attendus d'un tel commerce (relais colis/dépôt pain/bistrot etc.)
- Achat éventuel par EPFNA d'un bâtiment avec portage de foncier jusqu'en 2028
- Fixation d'un calendrier pour sa mise en œuvre éventuelle en sachant qu'un dossier de DETR ne pourrait pas être déposé en Février 2025 mais en Février 2026 faisant un démarrage des travaux vers Septembre 2026

Entretien chemins blancs

Il a été décidé de voir avec la commune de St André du Bois pour l'emprunt de leur remorque agricole permettant à l'Agent d'aller chercher du calcaire à Sauveterre de Guyenne afin de reboucher les trous sur les chemins blancs. M. le Maire prendra contact prochainement avec la commune de St André du Bois.

Lumières de Noël

M. le Maire informe le Conseil que les lumières de Noël seront installés ce Samedi 7 Décembre. Il remercie l'implication de Sébastien BOLZON et Philippe PERREIRA qui par une fabrication artisanale ont permis d'économiser les fixations pour les lumières, faisant une économie de 700€ pour la commune. Un camion nacelle a été loué pour leur mise en place.

-

La séance est levée à 21H00